

## Projet associatif

Révision du 1<sup>er</sup> octobre 2018

*ACCES, Association chrétienne de coordination, d'entraide et de solidarité, est une association de droit local<sup>1</sup> à vocation sociale fondée au printemps 1975<sup>2</sup>.*

*Motivée par « l'amour du prochain<sup>3</sup> », l'association entend donner aux personnes « accès » à un toit, lorsqu'elles sont à la rue, à un logement décent et aux droits fondamentaux (démarches administratives et soutien juridique), à une écoute attentive quand elles sont sous le choc d'une rupture, à un conseil, une assistance pour rebâtir leur foyer ou leur vie, à la citoyenneté, à l'emploi, aux soins médicaux, à la santé, à l'hygiène, à l'éducation, à la vie spirituelle... Son slogan, « Un avenir possible », est une parole d'espoir adressée à chacun.*

## Identité

ACCES est une association au **service** des personnes les plus démunies. Par les qualités professionnelles, relationnelles et humaines de ses salariés et bénévoles, ACCES cherche à bâtir avec les personnes accueillies une relation suivie, une écoute, un accompagnement vers des perspectives d'avenir. L'association s'attache au respect de l'intégrité des personnes, de leur vie privée et de leurs convictions.

ACCES est une association « **chrétienne** », fondée par une Église évangélique : ses administrateurs sont issus des Églises évangéliques du Haut-Rhin, une aumônerie y est au service de tous et un réseau d'Églises la soutient. Les membres de l'association sont motivés par une mise en pratique concrète et altruiste de leur foi chrétienne, quelle qu'elle soit. Ils constituent l'assemblée générale.

Les besoins des personnes peuvent être d'ordre spirituel. L'**aumônerie** propose un accompagnement sous une forme adaptée, respectueuse de chacun et d'une manière distincte du travail social. Elle porte une parole chrétienne au sein des établissements, dans toute l'association, auprès des personnes de toutes religions ou croyances, et peut aussi assurer un relais vers des instances religieuses.

ACCES inscrit son action dans un **réseau** d'associations et s'investit dans la « **coordination** ». Elle veut être un **partenaire** des institutions administratives et non un simple opérateur, militante dans un esprit de collaboration.

Pour remplir sa mission, ACCES connaît son environnement et sait s'y adapter, elle fait preuve d'**anticipation** et de **flexibilité**. Par son **savoir-faire**, elle est une force de proposition face aux besoins très variés des personnes. Elle s'emploie à relever les défis lancés par une société en pleine évolution et porteuse de carences.

<sup>1</sup> Articles 21 à 79-III du Code civil local.

<sup>2</sup> Statuts déposés le 5 mars 1976 au tribunal d'instance de Mulhouse. Registre des associations, volume XXIX, folio 33.

<sup>3</sup> Ce célèbre mot de la Bible désigne les personnes que je suis appelée à côtoyer, quelles qu'elles soient.

ACCES est cependant attentive à la **qualité de vie au travail** des salariés, sachant que ces derniers font souvent face à des situations humainement difficiles. La **solidarité** et l'union au sein de l'association sont des points de vigilance constants, à tous les niveaux, même si nos établissements sont de types différents et se situent dans des lieux variés. Chaque salarié a la liberté d'être ce qu'il est. Les convictions, les pratiques religieuses ou philosophiques des uns et des autres peuvent être variées, mais tous s'unissent au sein d'ACCES et de son identité.

L'association est sensible au **respect du droit**, tout d'abord des Droits de l'homme et du citoyen, mais aussi du droit français ou européen.

## Principes de fonctionnement

L'association se trouve à la croisée de plusieurs préoccupations : la gestion budgétaire d'établissements financés par l'État, l'accueil du public dans les conditions les plus humaines possibles, la traduction de ses valeurs dans la gestion des établissements, le respect du droit du travail et des salariés.

Plusieurs principes de fonctionnement ont donc été mis au point :

- *Les limites éthiques rencontrées dans les établissements font l'objet d'un dialogue interne pour une réaction concertée et réfléchie, notamment en lien avec le conseil d'administration.*

La manière dont les établissements parviennent à mettre en œuvre les missions qui leur sont confiées a des enjeux éthiques.

- *Dans les situations extrêmes, les salariés et bénévoles doivent être protégés.*  
Si d'aventure des personnes de l'association devaient subir des menaces, des violences, des insultes trop répétées, l'association n'hésite pas à accompagner les dépôts de plainte éventuels de son soutien, voire d'une démarche associative ou d'un recours à de l'aide extérieure.
- *Le conseil d'administration porte prioritairement la parole publique et officielle de l'association, en privilégiant le dialogue interne et externe.*

Il est possible de participer à des manifestations, selon le droit de chacun à manifester, et en vertu du fait que notre association a sa propre vision des choses et n'est pas forcément d'accord avec nos partenaires institutionnels. Cependant, il ne faut pas oublier que nos partenaires institutionnels nous sont proches, que nous remplissons des missions de service public, et que nos partenaires institutionnels financent la plus grande partie de nos actions. Autrement dit, notre parole publique doit être avisée, voire réservée, pour préserver la parole directe, beaucoup plus libre, que nous avons régulièrement avec les autorités.

## Jalons historiques

C'est selon leur foi et par amour pour les autres que des chrétiens ont fondé l'association. Leur but était de rendre service, et, par l'action, d'être témoins de Dieu. L'association « SOS Jeunes » a été fondée en 1975 par une Église protestante

évangélique mulhousienne (Assemblée de Dieu) et son pasteur, Moïse Lormier. Elle a reçu son premier agrément préfectoral en 1980.

Après le premier centre d'hébergement, le « Centre SOS Jeunes » (puis « Centre Emmanuel »), rue Neppert, l'association a ouvert en 1984 un foyer d'accueil pour femmes, rue du Collège, aujourd'hui Le Passavant, puis une structure d'insertion par le travail (aujourd'hui le chantier d'insertion de Colmar). En 1998, elle a ouvert le foyer des Chaudronniers, aujourd'hui essentiellement consacré à l'accueil de mineurs non accompagnés. C'est en 1998 que l'association a pris en charge le 115 du Haut-Rhin, aujourd'hui le Service intégré d'accueil et d'orientation du Haut-Rhin (SIAO). En 1998 également, l'association a commencé à accueillir des demandeurs d'asile : elle compte aujourd'hui des accueils d'urgence spécifiques, des hébergements, et Domasile, guichet d'accueil social (anciennement la « Plate-forme d'accueil »). Puis d'autres établissements se sont encore ajoutés, comme la Maison du Pont (abri de nuit), des accueils d'urgence saisonniers, etc.

Au cours des années 2000, l'association a petit à petit mis en place une aumônerie évangélique dans les établissements.

L'association s'est peu à peu développée, structurée, professionnalisée, au fur et à mesure des besoins auxquels il fallait répondre. C'est en 2000 qu'elle a choisi son nouveau nom, ACCES, Association chrétienne de coordination, d'entraide et de solidarité. En 2002, elle s'est organisée autour d'une direction générale. Elle a choisi son nouveau mot d'ordre en 2016 : « Un avenir possible ».

## Établissements et cadres

Nos établissements, forts de ces valeurs et de ces principes, sont des « établissements d'ACCES » non seulement parce qu'ils sont gérés par l'association, mais aussi parce qu'on y tient compte de ces valeurs et principes.

Le directeur général, entouré de son équipe administrative, travaille avec les directeurs des 4 pôles d'ACCES cités ci-dessous.

Les directeurs de ces pôles, avec les chefs de service, peuvent avoir une parole entendue au sein de l'association, en particulier par le conseil d'administration.

Les établissements sont regroupés en quatre pôles autour de la direction générale :

- **Accueils-Insertions** : Service intégré d'accueil et d'orientation (115) du Haut-Rhin, hébergements d'urgence et d'insertion à Mulhouse.
- **Projet réfugié** : Plate-forme d'accueil de demandeurs d'asile (PADA68) « Domasile », hébergement d'urgence (Mulhouse) et Centres d'accueil (Mulhouse, Colmar, Munster) pour demandeurs d'asile
- **Action jeunes et habitat** : hébergement de Mineurs non accompagnés, hébergements divers, à Mulhouse.
- **Accompagnement vers l'emploi** : Chantier d'insertion et Centre d'adaptation à la vie active à Colmar.

Les bénévoles ont une place importante dans les établissements, en tant que soutien à l'action des salariés chargés des missions qui sont confiées à l'association. Les motivations des bénévoles peuvent être liées à l'identité de l'association ou à la nature des missions soutenues.



## Relations extérieures

La vie de réseau et de partenariat fait partie de l'identité d'ACCES et de ses établissements. ACCES fait partie de fédérations sociales (Fédération des acteurs de la solidarité, Union régionale des institutions et œuvres privées sanitaires et sociales, Union régionale des structures d'insertion par l'économie d'Alsace) et de fédérations rattachées au protestantisme (Fédération de l'entraide protestante, Conseil national des évangéliques de France - Solidarité). Au niveau local, elle agit en harmonie ou en collaboration avec de nombreuses associations et structures administratives. Elle se situe au sein d'un réseau de paroisses et d'Églises chrétiennes.



## Vie du projet associatif

Ce texte constituant un cadre pour l'action des établissements, il y fait l'objet d'une évaluation permanente, notamment à l'occasion des entretiens professionnels. Tous les salariés d'ACCES en sont les porteurs, et plus encore les cadres de l'association, en particulier le directeur général et les directeurs des pôles.

***Le texte suivant, inspiré de la Bible (Ésaïe 58.7), figure dans les plus vieux documents de l'association et donne une belle ligne de conduite : « Partage ton pain avec celui qui a faim, loge les pauvres qui n'ont pas de maison, habille ceux qui n'ont pas de vêtement, ne te détourne pas de celui qui est ton frère. »***

